

Prestataire de formation enregistré sous le numéro

93830432883 auprès du préfet de région PACA

Organisme certifié QUALIOPI au titre des catégories d'actions suivantes : Action de formation.

CQP MAM 2026 Option Aïkido, Aïkibudo et Disciplines Associées

Le Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur d'Arts Martiaux – Option Aïkido, Aïkido et disciplines associées – est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles depuis le 31 Mai 2024- Code du sport - Article L 212 - 1. – RNCP39116.

⇒ Public cible :

Tout pratiquant souhaitant exercer, *contre rémunération*, la fonction d'enseignant d'aïkido à titre d'activité secondaire ou à temps partiel.

Formation ouverte à tout public ayant les prérequis.

⇒ Prérequis d'entrée à la formation :

CN 2ème Dan UFA minimum délivré par la CSDGE

18 ans le jour de l'entrée en formation

Copie recto-verso de la carte d'identité

PSC1 ou équivalents

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'Aïkido datant de moins d'un an, au moment du positionnement.

⇒ Objectifs :

Les aptitudes et compétences visées et évaluables sont :

- Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en aïkido, aïkibudo et disciplines associées (**120h**)
- Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif (**21h**)
- Conduite du parcours professionnel du candidat dans le domaine des activités physiques et sportives (**21h**)

⇒ Durée :

Jusqu'à 5h d'entretien de positionnement

La formation complète a une durée totale de 212 heures réparties de la manière suivante :

➤ 162 h de stages en ligue (vous trouverez sur le site fédéral le calendrier des stages de formation pour la saison 2025/2026)

➤ 50 h en stage pédagogique dans un club affilié à la FFAB

Le candidat pourra, à l'issue du positionnement, bénéficier le cas échéant d'allègements de formation (voir page 2)

⇒ Modalités et délais d'accès :

Retour de l'inscription au positionnement avant le 15 Octobre 2025.

Le positionnement est prévu en Novembre et Décembre 2025.

A l'issue du positionnement, le candidat a deux ans pour préparer la formation complète, en cas d'allègement les différentes modalités de certification sont présentées, la certification est organisée la première semaine des vacances de la Toussaint 2026

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO HOMBURU DE TOKYO

www.ffabaikido.fr

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL

FFAB@AIKIDOFFAB.FR

**AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 18 DÉCEMBRE 2024
(FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985)**

⇒ Méthodes mobilisées :

Formation en présentiel pour la formation complète ou les unités capitalisables ; cours théoriques, mises en situation, réflexions collectives.

Formation encadrée par des titulaires BEES ou DEJEPS - Option aïkido, aikibudo et disciplines associées.

Suivi méthodologique par voie dématérialisée pour la VAE.

⇒ Modalités de formation et d'évaluation :

En amont de la formation, les stagiaires recevront des documents pédagogiques pour l'ensemble des blocs de compétences.

Plusieurs modalités d'évaluation :

. Par rassemblement des stagiaires en présentiel avec une évaluation à l'issue de chaque module

. Suivi méthodologique par voie dématérialisée pour la VAE

⇒ Validation :

Obtention du diplôme de branche professionnelle

CQP Moniteur d'Arts Martiaux – Option Aïkido, Aïkibudo et Disciplines associées

⇒ Coût de la formation :

Le coût varie en fonction de la durée de formation et des stages choisis par le candidat.

En cas de formation complète ou partielle, il faudra prendre en compte les frais d'inscription aux stages spécifiques choisis.

⇒ Coût de la certification :

En cas de certification par VAE, le coût de la certification est de 120 € (y compris le coût du positionnement).

Un suivi méthodologique facultatif est proposé pour l'élaboration du dossier (80 €). Un entretien avec le jury est obligatoire.

En cas de certification sur Bras par bloc de compétences :

. Blocs de compétence : Le 1 : 420 €, le 2 et 3 : 70 € chacun

. Hébergement-Restaurant : 69 € par jour

. Frais pour fournitures administratives : 20 €

Dans tous les cas, frais pour l'établissement du diplôme : 50 €

⇒ Financement :

La FFAB ayant obtenu un référencement **QUALIOPI** pour cette formation, elle peut être prise en charge par un organisme financeur (CPF, DIF, etc....) D'autres modalités de financement existent (clubs, CID, ligue, autres organismes tels que régions, départements, municipalités ...). **ATTENTION, votre demande de prise en charge devra être faite après le positionnement !**

Avant toute inscription, nous vous conseillons de prendre contact avec les différents organismes pour connaître les possibilités de financement.

⇒ Contact

Jean-Paul MOINE - Coordonnateur de la Commission CQP



Moine.jean-paul@orange.fr – ☎ : 06.64.96.70.61

Nathalie MAURY – Gestion Administrative du CQP



ffab@aikidoffab.fr – ☎ : 04.98.05.23.12



⇒ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous invitons toute personne en situation de handicap à prendre contact avec le référent handicap avant de s'inscrire à la formation de manière à vous accompagner au mieux dans votre projet.

Contact : Jean-Pierre HORRIE –  jphor@orange.fr – ☎ 06.07.14.30.47

Ou avec le responsable de la Commission Handicap – Jean-Pierre PIGEAU



jppigeau@cegetel.net – ☎ 06.01.85.59.08

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Votre parcours de formation sera différent selon que vous possédez le BF ou pas.

Dans tous les cas, vous devez participer impérativement à un positionnement pour que vos allègements éventuels de formation soient validés.

Etape 1 : Inscription au positionnement (voir fiche ci-contre)

Inscription avant le 15 Octobre 2025 auprès de la FFAB par courrier ou directement en ligne sur le site fédéral.

Etape 2 : Le positionnement : Il aura lieu en visioconférence en novembre et décembre 2025

Etape 3 : Inscription à la formation :

Suite au positionnement, vous devrez vous inscrire à un cursus de formation en fonction de votre statut (voir tableau ci-dessous) :

Situation	Document de références	Formation
A) Vous n'êtes pas titulaire du BF FFAB ou UFA	Fiche d'inscription « positionnement » + livret de formation CQP	La formation peut se dérouler sur deux années. <u>Sa durée totale est de 212 heures (Positionnement – 162h en stages en ligue – 50h en stage pédagogique dans un club affilié à la FFAB)</u> Vous trouverez la liste des stages entrant dans le cursus de formation complète sur le site fédéral, sur le calendrier affiché dans les clubs ou sur demande auprès du secrétariat fédéral.
B) Vous êtes titulaire du BF FFAB ou UFA mais <u>vous ne justifiez pas de 5 années d'enseignement</u>	Fiches d'inscription « positionnement » + livret de formation CQP + livret de formation BF	<u>Vous pouvez bénéficier, selon votre parcours, d'un allègement partiel de la formation, du stage pédagogique et l'EPMS (épreuve préalable à la mise en situation pédagogique)</u>
C) Vous êtes titulaire du BF FFAB ou UFA <u>et justifiez de 5 années d'enseignement</u>	Fiche d'inscription « positionnement » + livret de formation CQP + livret de formation BF	<u>Vous pouvez être allégé, selon votre parcours, de la TOTALITE de la formation (heures de formation, stage pédagogique et EPMS)</u>

Etape 4 : La certification

Il est rappelé que la certification reste obligatoire quelle que soit votre situation (A – B ou C) (Article 10 du règlement général du CQP Moniteur Arts Martiaux – dossier d'habilitation 2026). Le coût d'inscription à la certification est de 120 € (y compris le coût du positionnement).

Deux modalités d'obtention pour obtenir la certification :

1) Par blocs de compétence dans le cadre de la formation certificative de Bras (*)

Bloc 1 : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation, d'apprentissage en aikido, aikibudo et disciplines associées

Bloc 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Bloc 3 : Conduite du parcours professionnel du candidat dans le domaine des activités physiques et sportives

**Dans ce cas, la certification est intégrée aux modules de formation*

2) Par validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour les licenciés FFAB ayant une expérience (activité salariée, non salariée ou bénévole) en lien avec le CQP MAM Option aikido, aikibudo et disciplines associées. Un suivi méthodologique fédéral optionnel est proposé aux candidats intéressés pour l'élaboration de leur dossier (80 €). Un entretien avec le jury est obligatoire. Il se déroulera en visioconférence le dernier jour de la période de formation certificative.

Lors du positionnement, les modalités de passation du CQP sont présentées à chaque candidat, des conseils personnalisés sont donnés.

**POSITIONNEMENT CQPMAM Option AIKIDO, AIKIBUDO et DISCIPLINES ASSOCIEES
ANNEE 2026**

Fiche à renvoyer à la FFAB avant le 15 octobre 2025. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur le site fédéral

ETAT CIVIL

Nom – Prénom :	Nom de naissance :
Date de naissance :	Code Postal du lieu de naissance :
Adresse :	Ville :
Code Postal :	Courriel :
Téléphone :	
Profession :	

PARCOURS AIKIDO

Club :	N° affiliation :	Ligue/CID :
Nombre d'années de pratique :	Grade :	N° licence FFAB :
Date d'obtention du BF :	N° du BF :	Dirigeant OUI ☐ NON ☐
Expérience dans l'enseignement (à décrire) :		

Quelles sont les motivations qui vous conduisent à présenter le CQP Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées ?

Merci de fournir avec votre inscription : une copie du 2ème dan CSDGE, de votre carte d'identité, de votre PSC1 ou équivalent et un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement datant de moins d'un an.

INSCRIPTION AU POSITIONNEMENT

Le positionnement est obligatoire pour participer à la formation et à la certification du CQP. Il permet d'identifier le profil des stagiaires en prenant en compte leurs diplômes et leurs expériences d'enseignement qui pourront déboucher sur un allègement de leurs volumes horaires de formation.

Il se déroulera en visioconférence en novembre et décembre 2025.

Si vous êtes malentendant et que la visioconférence vous pose un souci, nous vous remercions de bien vouloir cocher la case ci-contre afin que nous puissions vous proposer un positionnement sous une autre forme ☐

Suite au positionnement, vous devrez vous inscrire à la formation complète ou partielle et à la certification (par Unités capitalisables, Validation des Acquis de l'Expérience – avec ou sans accompagnement - ou à l'examen sec (documents remis par l'intervenant).

Date :

Signature :

Les informations collectées par la FFAB directement auprès de vous font l'objet d'un traitement manuel et automatisé ayant pour finalité la gestion de votre inscription. Toutes les informations collectées sont nécessaires pour le traitement de votre demande. A défaut, la FFAB ne sera pas en mesure de valider votre inscription. Ces informations sont à destination exclusive de la FFAB et des organisateurs des sessions de formation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier aux adresses suivantes : FFAB, Les allées, 83149 Bras. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.